

Commission N°2 Affaires générales 14 janvier 2021

Ordre du jour :

FINANCES :

- Bilan budgétaire 2020
- Loi des finances et plan de relance : impacts sur la préparation budgétaire 2021
- Cadre / orientations 2021
- Calendrier de préparation budgétaires

MOYENS GENERAUX :

- Opportunité d'adhésion au groupement d'achat de l'UGAP / maintenance copieurs



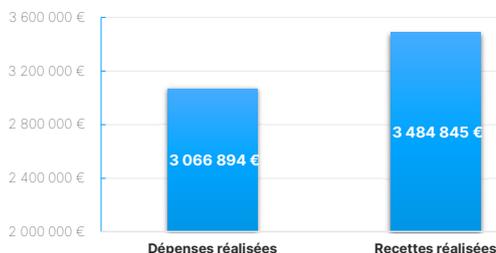
Liste des présences

Nom Prénom	Présence
ELUS	
Claire BARRAULT	X
Jean Marc BUGNET	X
Michel CASTELLANO	X
Josiane CHAPUS	X
Loïc DELAFOSSE	X
Carole DEVAUX	X
Philippe GAUFRETEAU	X
Clément GIRARDOT	X
Evelyne FAVETTA	X
Françoise GAUQUELIN	X
Gaëlle LAZE	X
Guillaume LEVEQUE	X
Eric PUYJALINET	X
Céline ROTHEA	X
Stéphane THEVENARD	X
SERVICES	
Laurence BACQUET	X
Jérôme BILLARD	X
Cyril CHATAGNAT	X
Eva DHERS	X
Béatrice REGNIER	X



Balance budgétaire 2020

Fonctionnement



88 % de taux de réalisation des dépenses de fct estimées au BP,
100 % de taux de réalisation des recettes de fct estimées au BP

Excédent de fonctionnement : 417 951 €
(excédent avait été estimé à 311 572€),
excédent similaire à celui de 2019,

90 % de taux de réalisation des dépenses d'invnt estimées au BP,
87 % des recettes estimées.

Déficit de la section d'invnt : **96 230 €**

Un résultat net de 321 721 € à porter au bénéfice de la section d'invnt 2021
(rappel 2020 : 369 464 €)

Investissement

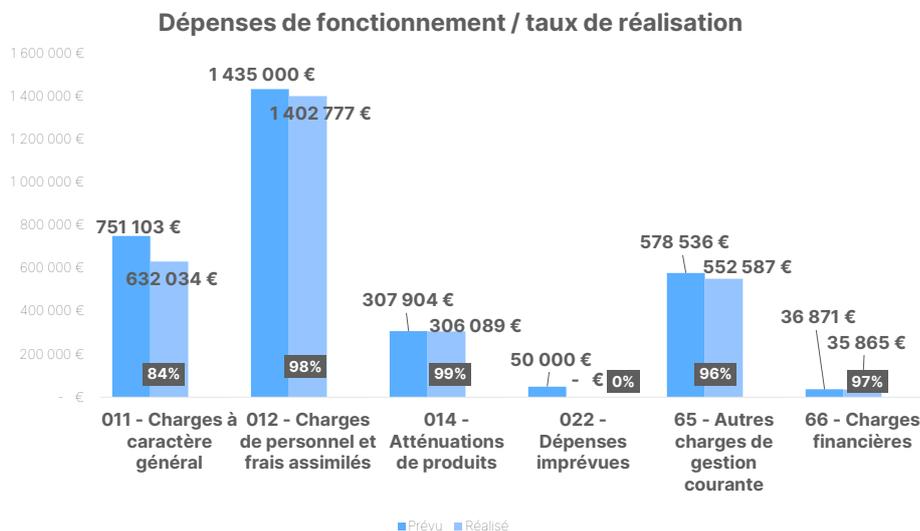


Taux de réalisation des recettes d'investissement = délai de paiement des subventions et consolidation de toutes les données comptables liées aux délais de clôture des Décomptes Généraux et Définitifs

Résultat s'inscrit dans la tendance du budget 2019, ce qui est une bonne surprise



Fonctionnement / Détail réalisation des dépenses





Fonctionnement – Dépenses

Budget prévisionnel sincère, au regard des dépenses réellement exécutées

Quelques points à noter au 011 – Charges à caractère général : (82% de réalisation à 632 034 €, - 119 070 € par rapport au prévisionnel)

- C/60611 Eau : 72% / - 2 500 € ~ en raison de la moindre utilisation des équipements
- C/60612 Energie : 118% / + 22 041 € sur les dépenses d'énergie => **nécessite des investigations sur l'analyse de ce poste de dépense**
- C/60623 Alimentation : 66% / - 44 642 € liés à la suspension du marché de restauration scolaire durant le confinement.
- C/60631 Fournitures d'entretien : 176 % / + 7 608 € de dépenses liées aux produits d'entretien prévention covid et renforcement des protocoles ménage
- C/60632-60633 et 6068 : 62 % / - 12 000 € env. sur les différentes fournitures diverses des services en raison de la moindre occupation des locaux et du confinement.
- C/61521 : 44 % / - 8 615 € sur l'entretien terrain (stade) en raison des suspensions d'intervention lors de la non occupation et d'une baisse des tarifs du marché
- C/6232 : 13% / - 17 000 € en raison de l'absence d'évènements sur l'année
- C/6237 : 53% / - 5 907 € sur la production de publications, flyers, etc... (suspension des Millery Mag le temps du renouvellement de l'équipe municipale, absence d'évènements nécessitant la production d'affiches)
- C/6283 : 53% / - 4 713 € sur les frais de nettoyage des locaux (prestations nettoyage) du fait de la moindre occupation des salles

Energie : des décalages de facturation : 142 000 € facturés, pour **137 000 € réellement rattachés aux consommations 2020**

En 2019 : **réalisé de 119 000 €, en réalité 132 000 € avec dépenses rattachées**

Un bilan réel des consommations à approfondir. Des questions sur le mode de calcul d'EDF.

56 400 € impacts covid estimé sur l'ensemble des charges à caractère général + charges de personnel induites (notamment sur la gestion des temps périscolaires)



Fonctionnement – Dépenses

Quelques points à noter au 012 – Charges de personnel (98% de réalisation à 1 402 777 €, en progression de + 3,16% pr au réalisé 2019) :

- **Impacts liés à l'adaptation de l'organisation pour la crise sanitaire :**
Heures complémentaires pour des renforcement d'encadrement périscolaire, ou la mise en application du protocole sanitaire sur les bâtiments, versement de la prime covid
- **Compensation d'absences maladie :**
Remplacement partiel agent en maladie longue durée sur service administratif, remplacement partiel de deux arrêts sur service espace vert et d'un accident du travail sur bâtiment
- **Evolution de l'organisation et recrutement :**
Création poste agence postale, 7 agents recenseurs sur janvier et février, tuilage DST et versement indemnisation CET ancien DST, création d'un poste polyvalent bâtiment assurant le renfort ponctuel voirie/espaces verts, nouvelle organisation du périscolaire
- **Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) obligatoire**
- **Glissement vieillesse technicité (GVT)**

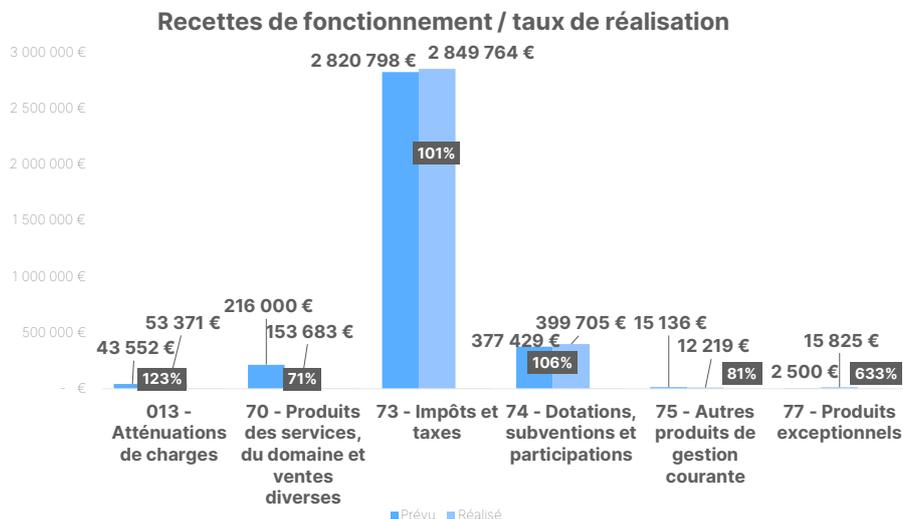
012 : progression du réalisé 2019/2020 : + 3,16%

Arrêt maladie : sur les 3 premiers mois, plein traitement assumé par la collectivité, puis demi traitement au-delà (en parallèle, l'agent bénéficie d'une compensation pour le maintien à plein traitement avec la garantie maintien de salaire).

Pour les arrêts longue maladie (3 ans) et longue durée (5 ans), selon les pathologies : la collectivité doit assumer le maintien du plein traitement. D'où la possibilité pour la collectivité de prendre une assurance statutaire lui permettant d'être « remboursée » de ces arrêts (actuellement : assurance prise en charge que sur les accidents du travail)



Fonctionnement / Détail réalisation des recettes



Sur les recettes fiscales = faible différence entre le proposé et le réalisé, démontrant l'absence de « rôles supplémentaires » comme cela avait ou être le cas les années précédentes, par l'effacement progressif de la dynamique fiscale (en lien avec la réforme de la fiscalité locale)

013 : hausse lié au remboursement de la rémunération du traitement de l'agent en accident du travail

77 : produits exceptionnels : remboursements de sinistre divers + certificat d'économie d'énergie salle des fêtes.



Perspectives budgétaires 2021 – Loi des finances et impacts sur les recettes

Dotations : maintien de l'enveloppe globale des dotations, dans la même dynamique que les années précédentes (mais toujours avec amplification dynamique de péréquation verticale sur le principe de la solidarité territoriale) => *Anticiper le maintien d'une légère dynamique de baisse sur Millery*

Mise en place d'une clause de sauvegarde fiscale : empêcher que les recettes fiscales diminuent et garantir les ressources au moins équivalentes à la tendance 2017-2019

Modification de la valeur locative des établissements industriels, aussi bien pour le calcul de la taxe foncière que pour le calcul de la CFE. Cette méthode divisera par 2 la valeur locative des locaux et donc le niveau de cotisation => impact pour la commune et la CCVG. Compensation de l'Etat.

Baisse de la CVAE à hauteur de la part affectée aux régions et plafonnement de la CET => *impact de la dynamique fiscale CCVG. Dynamique cumulée crise et baisse dynamique fiscale = gel de la dotation de solidarité communautaire 2021*

DGF : DSU : + 90 M€, DSR : + 90 M€

Rappel :

- CVAE = Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. La CVAE est due par les entreprises et les travailleurs indépendants à partir d'un certain chiffre d'affaires. Elle est calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par l'entreprise.
- La cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) et la cotisation foncière des entreprises (CFE) constituent la contribution économique territoriale (CET).



Perspectives budgétaires 2021 – Loi des finances et impacts sur les recettes

Centralisation des taxes sur la consommation finale d'électricité : afin d'adapter le droit français aux directives européennes d'harmonisation des tarifs, centralisation de la perception des différences taxes sur la consommation d'électricité par la DGFIP => *pour Millery, la perception était assurée par le SIGERLy (99 187 € en 2020) > perte de proximité et du pouvoir de contrôle*

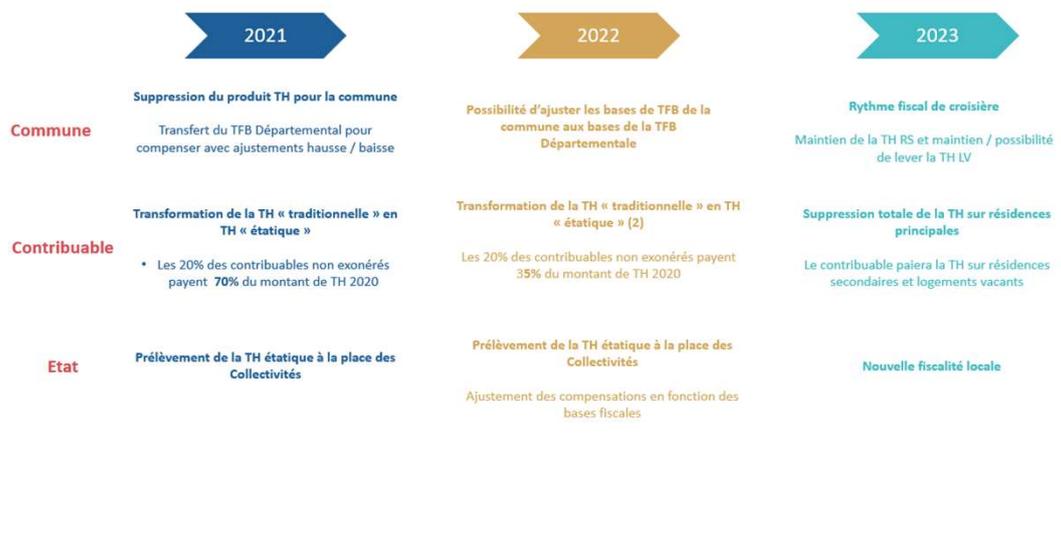
Automatisation de la gestion du FCTVA : passage d'un système déclaratif (état réalisé chaque début d'année par les services comptabilité des collectivités) à un système automatisé (extraction automatique des comptes télétransmis pour produire l'état) => *concernera Millery (convention FCTVA N+1) en 2022*

Garantie du fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour les communes de moins de 5 000 habitants : assurance de maintenir en 2021 le montant moyen DMTO avant crise, calcul sur la moyenne des exercices 2018 à 2020 => *pour Millery, garantie de profiter d'un DMTO minimum de 161 632 € en 2021 (perception d'un montant de 174 722 € en 2020) en cas de baisse confirmée des produits sur le territoire. Mesure liée au plan de relance*



Perspectives budgétaires 2021 – Rappel réforme TH

La suppression de la taxe d'habitation : lancement de l'acte 2 de la réforme - Commune





Perspectives budgétaires 2021 – Plan de relance

Plan de relance : impacts à intégrer pour organiser les priorités d'investissement :

- **+ 950 M€ sur les enveloppes Dotation de Soutien à l'Investissement Local, portant le total à 1,52 Mds€.** 3 priorités intéressent directement Millery :
 - ✓ 1. La rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables ;
 - ✓ 2. La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;
 - ✓ 3. Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements ;
- Création d'une enveloppe de **950 M€** pour la **rénovation énergétique des bâtiments publics** (+ enveloppe spécifique dédiée aux équipements sportifs). Cela concerne **les petits travaux à gain rapide d'énergie** (changement de fenêtres, de chaudières, l'isolation) **comme les travaux plus ambitieux**. Travaux **devant être lancés d'ici au 31/12/21 et livrés d'ici le 31/12/2022**
- Mise à disposition d'aidants conseillers numériques France Service (à penser dans le cadre de l'ilot numérique mairie et de l'apprentissage informatique réalisé sur la bibliothèque)
- Soutien au développement d'une alimentation saine dans les cantines scolaires (participations sur renouvellement équipements ou acquisition d'alternatives au plastique)
- Bibliothèque : plan d'aide à l'achats des livres auprès des libraires de proximité et soutien à la rénovation énergétique et à la modification des horaires

=> Plus de détails : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/Guide_PlandeRelance_maires.pdf



Perspectives budgétaires 2021

Premières orientations sur les dépenses de fonctionnement

Sur le 011 – Charges à caractère général :

Une diminution (- 42 000 €) à prévoir au titre de la fin de l'école provisoire, qui sera compensée par une reprise à un niveau habituel des dépenses de fournitures courantes des services techniques mais aussi la progression des dépenses d'entretien

Sur le 012 – Charges de personnel :

Progression à prévoir liée :

- A la prise en compte en année pleine des recrutements (traitement complet policier municipal avec fin de l'indemnité de gendarmerie durant la période de stage, recrutement responsable enfance / culture, renfort agence postale et renfort bâtiment).
- Travail en cours sur les projets de services > redistribution des missions en interne et évaluation des besoins éventuels sur les missions non pourvues / réalisées

Sur le 014 – Atténuations de produits : + 35 à 40 000 € de prélèvements SRU suite à la mise en carence de la commune

Sur le 65 – Autres charges de gestion courante :

Baisse à prévoir sur les subventions aux associations, avec versement en direct aux structures des « bonus territoire » de la CAF. **Diminution équivalente des recettes**

A noter sur le 065 / subventions aux associations : 74 000 € env. de diminution de l'enveloppe des sollicitation par les associations, qui s'explique surtout par une baisse de la demande de participation directe auprès des structures enfance / jeunesse (par le biais du bonus territorial). Ainsi, sur l'enveloppe totale des sollicitations (avant arbitrage de la commission vie associative) : 248 347 €, dont total des subventions petite enfance/jeunesse : 160 530 €; soit 87 816 € de sollicitations d'une quarantaine d'associations – en comptant les structures intervenant sur le champ social (MIFIVA, ADMR)



Perspectives budgétaires 2021

Premières orientations sur les dépenses d'investissement

Bilan des restes à réaliser

Dépenses	Recettes
325 251 €	544 411 €

⇒ Soit un solde de + 219 160 €

Excédent de l'exercice 2020 affecté aux investissements :

⇒ + 321 721 €

Enveloppe totale avant définition de la section de fonctionnement et du virement à la section d'investissement :

Reste à réaliser + virement de l'excédent 2020 = 540 881 €

FCTVA (récupération en N+1 d'une fraction de la TVA sur les travaux réalisés en année N -

Récupération de 16,404% sur 20%) = + 450 000 €

Virement de la section de fonctionnement 2021 = + 200 000 €

Après déduction faite du remboursement du capital de la dette = - 193 317 €

= **Capacité d'investissement de 997 564 € en première estimation**

Priorité 2021 : entretien du patrimoine (à articuler avec priorités plan de relance) et étude de programmation sur les équipements nécessitant des investissements lourds

Vigilance sur la nécessité de provisions en vue de la PPI

Attention : capacité d'investissement ne signifie pas de flécher projets à hauteur de cette enveloppe

⇒ « Thésauriser » une part de l'autofinancement pour absorber la charge des futurs projets en cours (cf. PPI)

⇒ Privilégier les opérations où il sera possible de profiter du meilleur effet levier possible à travers le plan de relance



Perspectives budgétaires 2021

Premières orientations sur les dépenses d'investissement

Vigilance sur la programmation pluriannuelle d'investissement sur les différences équipements :

- Caserne des pompiers : 360 000 € (120 000 € / an pendant 3 ans à compter de 2021. Projet déjà pré intégré au budget 2021 par les restes à réaliser 2020),
- Anneau historique : 1,7 M€ à minima d'investissement pluriannuel (équipements et participation d'équilibre d'opération) à partir de 2022. Sur 2020-2021 : financement seulement de la phase étude,
- Réseaux : 2,8 M€ estimés d'engagement pluriannuel pour la reprise des réseaux d'eau pluviale (dont 1,95 M€ d'investissements prioritaires). Travaux portés par la SYSEG et à rembourser habituellement sur les emprunts consentis pour la réalisation de ces travaux (après déduction subventions de l'agence de l'eau),
- Programmation de rénovation lourde des équipements Mairie, Salle des fêtes, MEJC ? : à définir dans le cadre de l'étude de programmation,
- Participation, à minima, aux aménagements des espaces publics liés à la PPI de la CCVG (réaménagement place du marché, Av Saint Jean,...)



Calendrier de préparation budgétaire





Moyens généraux – Evolution contrat maintenance copieurs

Contexte :

Arrivée à échéance du marché de location maintenance copieur groupement de commande CCVG avec SHARP à fin avril 2021

6 copieurs:

- Multifonctions étage mairie
- Multifonctions mutualisé rez de chaussée (vers bureau urbanisme / DST)
- N/B Bureau accueil
- N/B Ecole primaire
- Multifonctions Ecole maternelle
- N/B Associations (a priori vers ADMR)

1 030 000 copies réalisées en 4 ans, dont 247 631 en couleurs

Coût sur 4 ans : 25 522 € (location + coût copie)



Moyens généraux – Evolution contrat maintenance copieurs

Proposition

Tous les gains possibles à 6 ont été atteints > possibilité de migrer vers le contrat cadre départemental de l'UGAP / négocié à l'échelle du Département.

Contrat avec TOSHIBA. Gain potentiel (à volumétrie et parc constant) de 17%
(- 4 500 € sur 4 ans)

A valider :

- Confirmer le périmètre :

Arbitrages :

- > **Mairie * 3 (accueil, étage et secrétariat),**
- > **Bibliothèque (récupérer copieur ADMR)**
- > **Ecoles * 2 (maternelle + élémentaire) => reste à confirmer : couleur sur les 2 site (et pas qu'en maternelle)**

- Confirmer formule :

- > achat (12 626 € à payer en une fois en année N pour le même nombre de copieurs) ?
- > Location ? (13 126 € TTC / 4 ans soit 3281,50 € /an, pouvant être ramené à 2 625 € TTC / an si location sur 5 ans)

(Vigilance sur l'obsolescence et coût de maintenance à échéance)

Arbitrage : location sur 5 ans

Point d'alerte sur le coût copie / sensibilisation à faire dans les services et les écoles (prix * 10 entre N/B et couleur : 0,259 cts/ copie N/B, 2,545 cts/copie couleur). Possibilité de mettre en place une gestion par code, pour améliorer confidentialité de l'usage mais aussi inciter au strict nécessaire le recours à la copie